



Le 25 septembre 2025

**PAR COURRIEL**

**Accès à l'information**  
Complexe Desjardins  
Tour Est, 12<sup>e</sup> étage  
C. P. 10000, succ. pl. Desjardins  
Montréal (Québec) H5B1H7  
[Responsable.Acces@hydroquebec.com](mailto:Responsable.Acces@hydroquebec.com)

**Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2025-0427**

Bonjour,

La présente est en réponse à votre demande reçue le 15 septembre 2025 et indiquant :

*« je demande les noms et les montants des soumissionnaires central de Carillon Lot 36 AM009299*

*Appel au marché AM009299 déneigement de la centrale de Carillon Lot 36 Le contrat étant attribué je demande les noms et les montants des soumissionnaires. »*

(Transcription intégrale)

Après analyse, nous vous informons qu'à la suite du processus d'appel au marché numéro *AM009299 Laurentides - Services de déneigement* une commande a été attribuée le 21 août 2025 à Excavation P Huot Inc. pour le lot 36 - Centrale de Carillon.

Cependant, nous ne pouvons pas vous communiquer les informations concernant les soumissions reçues ainsi que le montant attribué pour le lot visé par votre demande puisqu'il contient un seul site ou installation et ce, en vertu des articles 21, 22, 23, 24 et 27 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. En effet, il s'agit de renseignements de nature commerciale et financière appartenant à Hydro-Québec et fournis par des tiers dont la divulgation pourrait comporter des enjeux économiques et qui sont traités de manière confidentielle. La divulgation de ces renseignements risquerait vraisemblablement de causer une perte à notre organisme ou à ce tiers, de nuire de façon substantielle à la compétitivité de ce dernier ou d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat. Dans ce contexte, nous ne pouvons accéder entièrement à votre demande.

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet, de même que des articles de cette loi mentionnés à la présente.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

Le responsable de l'accès aux documents,

Sébastien Dutil  
Conseiller – Régie d'entreprise et Accès à l'information

p. j.